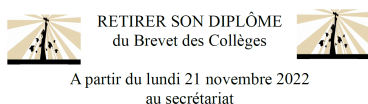


<http://clg-marcel-pagnol-vernouillet.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article192>



Retirer son diplôme du Brevet des Collèges

- Infos pratiques - Actualités -



- Le diplômé doit se présenter muni d'une pièce d'identité.

ou

- Donner une procuration écrite à un tiers majeur, datée et signée avec la pièce d'identité de celui ci, ainsi que celle du diplômé.

Date de mise en ligne : mardi 22 novembre 2022

Copyright © Collège Marcel PAGNOL - Vernouillet - Tous droits réservés

A partir du lundi 21 novembre 2022
au secrétariat

[-] Le diplômé doit se présenter muni d'une pièce d'identité.

ou

[-] Donner une procuration écrite à un tiers majeur, datée et signée avec la pièce d'identité de celui ci, ainsi que celle du diplômé.